

## Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

### DÉLIBÉRATION N° 2023-043 EN DATE DU 11 JUILLET 2023 ENFANCE/JEUNESSE : CAPACITÉ D'ACCUEIL CRÈCHE

Le Conseil Communautaire s'est réuni le onze juillet deux mille vingt trois à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Roches, selon convocation le 27/06/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Didier THEVENET a été désigné secrétaire de séance.

#### Présents (22) :

AUROSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POLLI Martine, ROUSSILAT Florence, THEVENET Didier.

#### Absents ayant donné pouvoir (1) :

APPERE Roger donne pouvoir à GUYOT Pierre.

#### Excusés (4) :

CHAVANT Philippe, DARVENNE Céline, MOREAU Adrien, POIRIER Michel.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	23	23	23	0

\*\*\*

Rappelant que le nombre d'agrèments à la crèche fixe est actuellement de 10 places.

Au vu des demandes, un accueil temporaire pour 2 enfants supplémentaires a été testé depuis le 08 avril 2023.

Il s'avère que le besoin se pérennise et que la PMI accepte de délivrer à la structure 2 agrèments supplémentaires.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- ACTE la modification du nombre d'agrèments détenus par la crèche.

Fait à Genouillac, le 11 juillet 2023,

Guy MARSALEIX, Président,

